



NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2018/023

Genève, le 2 mars 2018

CONCERNE:

Questionnaire sur les espèces d'arbres africaines

1. À sa 17^e session (CoP17, Johannesburg, 2016), la Conférence des Parties a adopté la décision 17.302, *Espèces d'arbres africaines*, qui charge le Comité pour les plantes de constituer un groupe de travail sur les espèces d'arbres africaines avec le mandat suivant, ainsi que tout mandat additionnel s'il le juge nécessaire:
 - a) Le groupe de travail travaille essentiellement par voie électronique;
 - b) Le groupe de travail s'efforce de faciliter la diffusion et l'échange de données d'expérience entre les États de l'aire de répartition, les pays d'importation et d'autres parties prenantes sur l'utilisation et la gestion durables des espèces d'arbres africaines inscrites aux annexes de la CITES;
 - c) Le groupe de travail s'efforce de déterminer les lacunes et les faiblesses dans la capacité des États de l'aire de répartition des espèces d'arbres africaines inscrites aux annexes de la CITES à appliquer efficacement la Convention à ces espèces;
 - d) Le groupe de travail étudie si les procédures actuellement employées par les États pour élaborer des quotas d'exportation annuels correspondent bien à celles recommandées par la CITES et formule des recommandations pour favoriser leur mise en adéquation;
 - e) Le groupe de travail étudie les facteurs de conversion utilisés pour les différents produits (p. ex. grumes, bois sciés ou écorce) et formule des recommandations pour améliorer les procédures en la matière;
 - f) Le groupe de travail s'efforce de recenser d'autres espèces d'arbres africaines pouvant bénéficier d'une inscription aux annexes de la CITES;
 - g) Le groupe de travail porte à l'attention du Comité pour les plantes toute question liée à l'application et au respect des inscriptions d'espèces d'arbres africaines aux annexes de la CITES; et
 - h) Le groupe de travail communique ses conclusions et recommandations au Comité pour les plantes.
2. Le Comité pour les plantes a établi le groupe de travail sur les espèces d'arbres africaines lors de sa 23^e session (Genève, juillet 2017). Il a été convenu que le groupe de travail devait identifier un certain nombre de sujets clés relatifs à la mise en œuvre et au respect des inscriptions d'espèces d'arbres africaines aux annexes de la CITES, qu'il devrait porter à l'attention du Comité pour les plantes à sa prochaine session. Cela comprend une consultation avec les Parties à travers un questionnaire visant à obtenir des informations sur les sujets identifiés aux paragraphes b) à f) de la décision 17.302. Ce questionnaire figure à l'annexe de la présente notification.
3. Les Parties sont invitées à compléter le questionnaire ci-joint et à soumettre leurs réponses au plus tard le **30 mars 2018** au Secrétariat à l'adresse suivante: info@cites.org. Cela lui permettra de compiler les réponses en temps opportun pour examen par le Comité pour les plantes à sa 24^e session (Genève, 23-26 juillet 2018).

4. Les organes de gestion sont encouragés à consulter toutes les autorités nationales compétentes pour obtenir les informations requises. Les Parties sont en outre encouragées à collaborer, dans la mesure du possible, avec des instituts de recherche et des chercheurs indépendants, des organisations nationales et internationales, et d'autres parties prenantes concernées, afin de garantir que toutes les informations pertinentes sont fournies.